Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série C

C/2026/1098

17.2.2026

Avis de la commission relatif au règlement d'exécution (UE) 2026/124 de la Commission et portant sur le prix moyen du marché du pétrole brut russe au cours de la période de surveillance (du 15 juillet 2025 au 15 décembre 2025) et sur le nouveau prix plafond du brut russe

(C/2026/1098)

15 janvier 2026

En application du **règlement (UE) 2025/1494 du Conseil du 18 juillet 2025** [1], la Commission «*surveille les prix du pétrole brut russe sur la base des évaluations des prix fournies par les agences déclarantes agréées. Sur la base de ces données, la Commission calcule le prix moyen du marché du pétrole brut russe sur une période de vingt-deux semaines à partir du 15 juillet 2025 et pour une période équivalente de vingt-deux semaines tous les six mois par la suite. Afin qu'il demeure efficace pour atteindre ses objectifs, y compris sa capacité à réduire les recettes pétrolières de la Russie, le plafond de prix est fixé à ce prix moyen du marché du pétrole brut russe moins 15 %. Si le prix nouvellement calculé varie de 5 % ou moins par rapport au plafond de prix applicable, le plafond de prix n'est pas modifié*».

Les services de la Commission ont **mené à bien ce premier réexamen**, ainsi que le prévoit l'article 3 *quindecies*, paragraphe 11, du règlement (UE) nº 833/2014 [2] du Conseil, et ont déterminé le prix moyen du marché du pétrole brut russe. Le **prix moyen du marché du pétrole brut russe (Oural FOB)** au cours de la période de surveillance (période de vingt-deux semaines allant du 15 juillet 2025 au 15 décembre 2025) est de:

51,9 USD/baril

Le prochain avis concernant le prix moyen du marché pour la période de vingt-deux semaines allant du 15 janvier 2026 au 17 juin 2026 sera publié le 15 juillet 2026.

Méthode de calcul du plafond de prix du pétrole:

La méthode utilisée par les services de la Commission repose sur les évaluations des prix fournies par deux agences déclarantes, Platts et Argus, toutes deux inscrites au registre des administrateurs et des indices de référence de l'UE.

Les prix de l'Oural franco à bord expédié depuis la mer Noire et la mer Baltique ont été pris en considération. Les moyennes journalières simples des prix disponibles sur ces deux sites ont été calculées séparément puis ont fait l'objet d'une moyenne. Une moyenne de tous les chiffres journaliers sur la période de vingt-deux semaines allant du 15 juillet 2025 au 15 décembre 2025 a été calculée puis réduite de 15 %, afin d'établir **le nouveau prix plafond à**

44,1 USD/baril.

Le prix nouvellement calculé varie de 7 % (soit plus que la valeur de minimis de 5 % pour laquelle il n'est prévu d'apporter aucune modification au prix plafond). Le nouveau plafond de prix sera effectif au 1er février 2026. Les contrats existants bénéficient d'une période de transition de 90 jours calculée à compter du 15 janvier 2026.

[1] JO L, 2025/1494, 19.7.2025, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2025/1494/oj.
[2] JO L 229, 31.7.2014, p. 1, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2014/833/oj.